

> ZOOM SUR...

La Trame bleue dans les espaces publics de la commune

Laissons la nature s'exprimer !

On réduit souvent la Trame bleue aux cours d'eau, marais ou tourbières caractéristiques de milieux naturels d'exception. Toutefois, les espaces verts des communes et l'ensemble des jardins des particuliers constituent des milieux semi naturels présentant un potentiel de biodiversité réel. Par nos choix d'aménagement et modes de gestion des espaces verts, accotements de voiries, abords d'équipements publics... il nous appartient de laisser la nature s'exprimer et d'y favoriser de véritables écosystèmes où les grenouilles pourront se reproduire, les plantes aquatiques s'y développer...

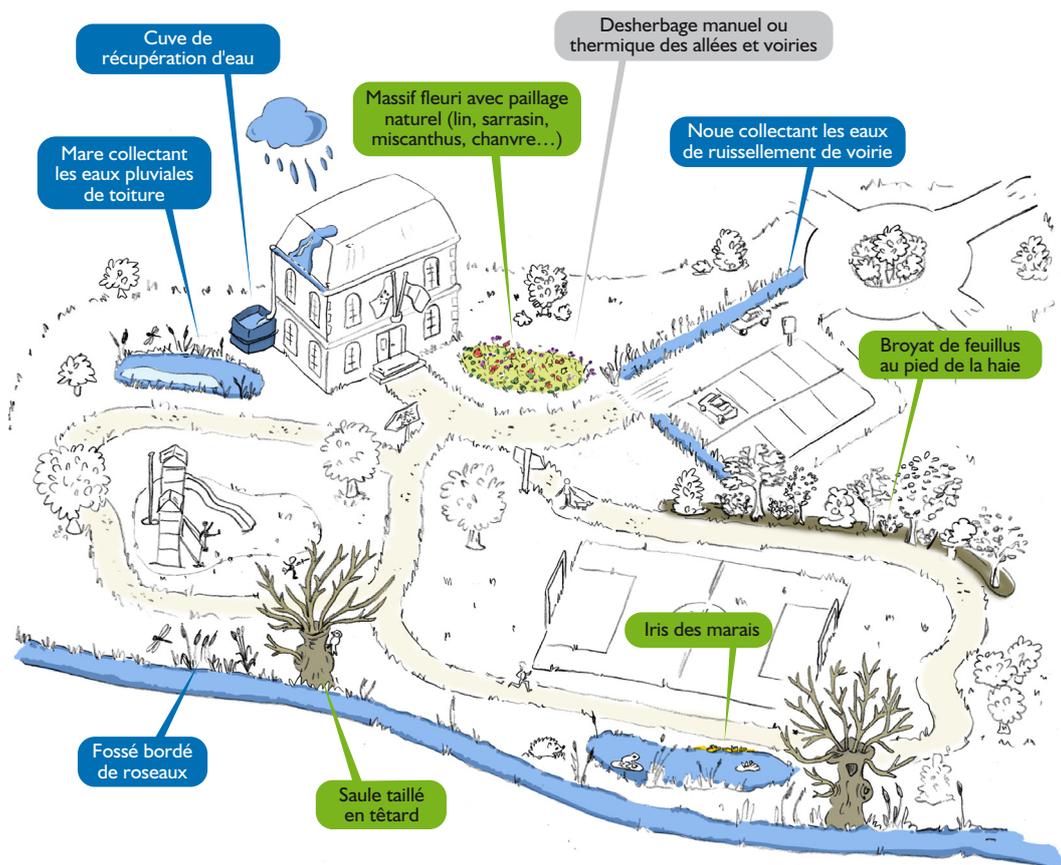
Jardins, mares, fossés, espaces publics, pâtures humides... participent au maillage de la Trame bleue. Ils permettent de connecter entre eux les espaces naturels et agricoles.



Mesures du SAGE

- E-M3 – Développer l'utilisation des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales adaptées au contexte local.
- IA-M3 – Développer la récupération, le recyclage et la réutilisation des eaux pluviales, autres que l'eau potable, en respectant les précautions sanitaires et la réglementation pour les usages domestiques [...].
- 2A-M6 – Inciter [...] à limiter l'utilisation de produits risquant de polluer la ressource en eau (intrants, produits sanitaires...) et à développer des méthodes alternatives non polluantes (désherbage mécanique, etc.)
- 3D – M8 – Favoriser l'entretien doux et régulier des cours d'eau [...] et de leurs abords [...].

Comment aménager et gérer les espaces publics pour préserver la ressource en eau ?



1. Récupérer l'eau de pluie pour arroser les massifs de fleurs et pelouses.

2. Laisser l'eau de pluie s'infiltrer naturellement, pour recharger la nappe phréatique, éviter le débordement des réseaux d'eaux lors des fortes pluies, et créer des milieux favorables à la biodiversité (2 m² de mare suffisent pour accueillir des grenouilles !).

Plus d'infos :

Techniques alternatives d'infiltration des eaux : ADOPTA - 03.27.94.42.10 - www.adopta.fr

Création de mares : PNR Scarpe Escaut - 03-27-19-19-70 - www.pnr-scarpe-escaut.fr

3. Bien planter, avec des plantes adaptées aux milieux humides et donc plus résistantes.

Plus d'infos :

Plantons le décor et son hors-série spécial mare : www.pnr-scarpe-escaut.fr ou www.plantons-le-decor.fr

4. Entretenir des espaces publics sains et sans pesticide (désherbant, antimousse, insecticide, fongicide...) pour ne pas contaminer la nappe phréatique et les cours d'eau.

Engagez-vous dans la charte d'entretien des espaces verts de l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Rappel de la réglementation :

La réglementation prévoit une zone de non traitement à moins de 5 mètres des points d'eau (mare, fossé, fil d'eau des trottoirs et avaloirs...).



Dangereux pour l'environnement
Les pesticides contiennent des substances toxiques pour les organismes aquatiques.

Charte d'entretien des espaces verts de l'Agence de l'eau Artois Picardie, créez des mares, plantez vos espaces publics :

Référents dans les intercommunalités :

Communauté d'Agglomération du Douaisis : Caroline Richard - 03.27.99.14.13 - crichard@douaisis-agglo.com

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent : Olivier Cardot - 03.27.71.37.43 - ocardot@cc-coeurdostrevent.fr

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : Sébastien Touzé - 03.27.48.34.01 - plan.climat@agglo-porteduhainaut.fr

Pays Pévèlois : Frédéric Minier - 03.20.59.30.76 - pays.pevelois@orange.fr